

Nos banques : sécuritaires et solides sur fond d'incertitude mondiale

Allocution de Terry Campbell

Président

Association des banquiers canadiens

Prononcée devant

Le Cercle de la finance internationale de Montréal

Le 27 octobre 2011

Montréal

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Merci Réjean et bon après-midi tout le monde!

J'aimerais commencer par remercier M. Luc St-Arnaud, du Cercle de la finance internationale de Montréal, d'avoir organisé cet événement. C'est très apprécié.

Il s'agit de mon premier discours à Montréal en tant que président de l'Association des banquiers canadiens, et c'est un honneur pour moi de me retrouver ici avec vous.

Je tiens à signaler la présence de deux membres du conseil exécutif de l'ABC, aujourd'hui : M. Réjean Lévesque de la Banque Nationale, qui est le président du conseil de l'ABC et une importante source de conseils et d'expérience pour moi; et M. Michel Lauzon de la Banque Laurentienne, qui est un éloquent porte-parole pour sa banque et une voix de sagesse à notre conseil exécutif.

Je sais que de nombreuses autres banques membres sont également représentées ici aujourd'hui. Je vous remercie tous de votre soutien.

Une autre personne que je désire mentionner est M. Jacques Hébert, de l'ABC.

Jacques a été un pilier pour l'ABC depuis qu'il s'est joint à l'Association en 1976. Il connaît très bien le secteur bancaire et sa longue tradition à Montréal, et apprécie le grand professionnalisme dont font preuve les banquiers qui se trouvent dans cette salle et à travers la province.

Mesdames et messieurs, nous traversons aujourd'hui une période d'incertitude pour l'économie mondiale. Vous n'êtes pas sans savoir que les préoccupations entourant la dette souveraine et la solidité des banques en Europe se propagent bien au-delà du continent. Cet état des choses donne naissance à de nouveaux risques au moment où le monde semblait tourner la page de la crise financière mondiale d'il y a quelques années.

Les investisseurs et les entreprises surveillent de près pour voir quand – et si – l'Europe va prendre des mesures fermes en vue de réduire cette incertitude et de remettre la zone euro sur le chemin de la relance. Tel que l'a si bien dit le ministre Flaherty le mois dernier : « l'incertitude est l'ennemi¹ ».

Comme conséquence de cette situation, nous avons vu récemment des regroupements dans les villes à travers le monde et au Canada – y compris ici à Montréal – qui scandent leur frustration à l'égard de cette incertitude et tonnent contre de nombreuses cibles, dont les banques. Nous ne pouvons pas ignorer cette situation. Toutefois, nous pouvons en tirer des leçons, notamment qu'il faudra utiliser une meilleure façon pour expliquer comment les banques contribuent à l'économie et au succès financier de tous les Canadiens, et comment nous allons veiller à ce que ce soit toujours le cas. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Sans renverser le pays pour autant – heureusement – les bouleversements actuels secouent le Canada quand même. Jusqu'à quel point nous tenons debout dans le climat actuel – et pourquoi nous réussissons à le faire – sont des éléments dont j'aimerais vous entretenir aujourd'hui, sous deux principaux angles.

D'abord, les banques du Canada demeurent parmi les plus solides au monde.

Grâce à une longue tradition de gestion prudentielle du risque et à un fort régime de surveillance réglementaire, nos banques sont restées solides et sécuritaires tout au long de la crise financière

¹ www.theglobeandmail.com, le jeudi 22 septembre 2011.

qui a embrasé le monde il y a trois ans. Contrairement à ce qui est arrivé partout ailleurs, au Canada aucune banque n'a fait faillite et aucune banque n'a eu recours à l'argent des contribuables pour s'en sortir.

Nos banques ont plutôt aidé le Canada à naviguer à travers les troubles de 2008, tout comme elles l'aident à naviguer le flot de défis actuels déclenché par les bouleversements mondiaux.

Ensuite – voici mon second point qui est également axé sur l'incertitude –, avec la quantité de règlements et d'exigences élaborés sur la scène internationale, et ce n'est pas fini, qui doivent être mis en vigueur au Canada, nos banques font face à un niveau élevé d'incertitude réglementaire.

Il s'agit donc des deux points essentiels dont je désire vous entretenir aujourd'hui.

Grande vigueur des banques au Canada

Commençons par examiner le secteur bancaire canadien.

Comment les banques canadiennes contribuent-elles à la relance économique du pays? Qu'est-ce qui les rend solides et sécuritaires?

J'ai étudié l'histoire à l'université et je suis bien placé pour savoir que les bases solides des services financiers du Canada ont été jetées il y a plusieurs générations, à quelques pas de cet édifice, avec les banquiers montréalais qui ont stimulé la croissance de ce qui était alors le Bas-Canada et des territoires qui s'étendaient au-delà.

En effet, le propriétaire initial de cette maison, Lord Mount Stephen, a été pendant de longues années membre du conseil d'administration et président de la Banque de Montréal, et une figure importante, parmi ses collègues, dans l'expansion du secteur bancaire canadien.

Aujourd'hui, les banques au Québec contribuent presque 7,6 milliards de dollars à l'économie de la province, soit environ 3 % de son PIB. Ces chiffres ont été à la hausse au cours des cinq dernières années.

Parallèlement, durant la même période, les prêts et les dépôts personnels ont augmenté de façon constante, de même que le nombre total de clients d'affaires.

Et la présence des banques a augmenté à travers le Québec; elles comptent actuellement plus de 43 000 employés de Gatineau à Gaspé.

La contribution faite par les banques au Québec dénote la vigueur du secteur bancaire à travers le Canada.

En 2010, la part des banques dans le produit intérieur brut du Canada s'élevait à 55 milliards de dollars.

Cette même année, le secteur bancaire canadien a dépensé plus de 14 milliards de dollars en produits et services qu'il s'est procurés auprès de fournisseurs externes, stimulant ainsi les économies locales partout au pays.

Également en 2010, les banques du Canada ont versé 10,3 milliards de dollars en dividendes à des millions de Canadiens, notamment par l'intermédiaire de régimes et de fonds de retraite, et parfois même directement aux retraités. Les banques ont réussi à ce faire, car elles sont rentables.

Je viens de vous donner les statistiques.

Mais la vraie question est la suivante : comment les banques du Canada sont-elles en situation de composer avec les défis économiques actuels partout dans le monde?

Sommes-nous capables de poursuivre nos solides exploits face aux incertitudes actuelles? « Oui » est la réponse. Ce « oui » est étayé par plusieurs raisons, dont je vais en exposer trois.

D'abord, nos banques sont des organisations fortement diversifiées, qui combinent les opérations de détail, d'affaires et d'investissement dans un même groupe financier. Cet état de choses leur permet de compenser une faible croissance dans un domaine par une forte croissance dans un autre.

Ensuite, une force clé de ce secteur au Canada est la saine gestion de nos banques, particulièrement la façon dont elles gèrent le risque et le capital.

Examinons quelques exemples, en commençant par le marché hypothécaire.

Contrairement aux États-Unis, le modèle bancaire au Canada veut que les hypothèques accordées par une banque figurent sur son bilan, ce qui incite les banques à user de prudence pour consentir des prêts. Nous n'avons pas constaté cet incitatif chez nos voisins du sud.

L'efficacité de cette approche est indéniable lorsqu'on voit le taux d'hypothèques en souffrance au Canada, soit les hypothèques dont les paiements n'ont pas été effectués depuis trois mois ou plus.

Pour les plus grandes banques au pays, moins de 0,5 % des détenteurs d'hypothèques sont en retard sur leurs paiements. Ce taux est même plus faible au Québec, se situant à 0,34 %.

Ce taux a été bien en deçà des niveaux aux États-Unis et au Royaume-Uni et est resté stable pendant plus de deux décennies – peu important le niveau du chômage, les taux d'intérêt et le cours du dollar canadien.

Comme l'a dit le chef de la direction de l'une de nos banques membres, prêter de l'argent à des individus qui sont capables de rembourser ces fonds fait partie intégrante de l'activité bancaire au Canada. Ça a l'air simple, mais il semble qu'un nombre de banques dans le monde aient oublié ce fait.

La gestion prudente adoptée par les banques est évidente aussi lorsqu'on envisage les niveaux de capitaux propres, soit le montant d'argent gardé par les banques en tant que réserve contre les chocs financiers possibles.

Avant la crise financière mondiale, durant cette crise et même aujourd'hui, les banques au Canada comptent parmi les mieux capitalisées au monde.

Si l'on considère les six plus grandes banques du Canada, le niveau de leur capital le plus sécuritaire – connu sous la désignation de fonds propres de catégorie 1 – est de trois fois supérieur aux normes mondiales actuelles et de près du double des normes établies par le Bureau du surintendant des institutions financières.

M. Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, a récemment parlé du niveau de capitalisation élevé, précisant que « notre système financier continue de bien fonctionner. Nos banques ont un accès quasi inégalé aux sources de financement et de capital; l'offre de crédit aux ménages et aux entreprises du pays demeure en bonne partie à des taux historiquement bas². »

Les commentaires de M. Carney traduisent une opinion très positive sur nos banques, qui est partagée partout dans le monde.

Pour la quatrième année de suite, nos banques ont été désignées comme les plus solides au monde par le Forum économique mondial. Le premier ministre britannique, M. Cameron, a récemment félicité le Canada pour la robustesse de son secteur bancaire, appelant le Canada un modèle pour le monde dans sa façon de traiter la crise financière mondiale.

Enfin, la troisième raison que je désire mentionner est notre régime réglementaire strict.

Vous savez, vous pouvez vous doter de toutes les règles possibles, mais – comme nous l'avons vu dans d'autres pays – ces règles ne comptent pas à moins d'avoir également un organisme de réglementation prudentiel qui supervise. Et nous avons cela au Canada avec le BSIF.

Cette forte surveillance est accompagnée de la part du BSIF, par une ouverture et une volonté d'engager avec les banques un dialogue constant, mature et sain. Là aussi, ce n'est pas quelque chose qu'on voit beaucoup dans le reste du monde.

En bref, les banques au Canada sont solides et nous devons tous en être fiers. Nous devons également rester vigilants dans les pas que nous ferons à l'avenir afin de ne pas mettre en péril cette vigueur.

Incertitudes mondiales dans les réglementations

Ceci nous amène à un enjeu plus élargi, celui des réglementations mondiales truffées d'incertitudes et leur effet possible sur les banques canadiennes.

Dans ce nouvel environnement en mutation, nos banques seront-elles en mesure de maintenir leur compétitivité sur la scène internationale?

D'autres pays adopteront-ils tous ces règlements de façon cohérente et simultanée? Sinon, allons-nous créer des conditions de concurrence inégales dans lesquelles nos banques seront obligées de fonctionner?

Tout le monde, y compris le Canada, peut trouver des leçons à tirer de la crise financière mondiale des trois dernières années. Et tout le monde convient à dire qu'une réforme du système financier mondial s'impose.

Le G20, le Conseil de stabilité financière, le comité de Bâle, l'Organisation internationale de commissions de valeur, le Fonds monétaire international, le Conseil des normes comptables internationales et autres agences de réglementation se sont tous retrouvés aux prises avec la crise financière de 2008 et avec les défis économiques actuels partout dans le monde.

² Discours du gouverneur Carney devant la Chambre de commerce de Saint John, le 20 septembre 2011. Page 4 du PDF, <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2011/09/discours-200911.pdf>.

Je dois préciser ici que, sur la scène internationale, M. Flaherty et son ministère des Finances, la Banque du Canada et le BSIF sont activement impliqués dans les efforts visant à façonner l'environnement réglementaire. Représentant la vigueur de l'économie du Canada et de son secteur bancaire, ils sont hautement respectés sur la scène mondiale et s'imposent certainement face aux poids lourds de l'économie et des finances mondiales.

Mais, en bout de compte, le Canada n'est qu'une voix dans un monde étroitement interconnecté.

Ceci m'amène aux quelques enjeux dont j'aimerais vous entretenir dans les prochaines minutes, à savoir l'orientation de la nouvelle réglementation du secteur financier et l'uniformité dans la mise en œuvre des nouveaux règlements.

Je crois que la plupart des observateurs sont désormais conscients du fait qu'une des leçons à tirer de la crise financière mondiale est la nécessité de changer les règles de capitalisation.

Lorsque la crise s'est propagée, un grand nombre de banques partout dans le monde – et je le répète, pas au Canada – étaient surendettées, n'étaient pas assez capitalisées en plus de manquer du type de capital adéquat. Ainsi, démunies d'amortisseurs de choc efficaces, elles n'ont pas pu résister à la pression et ont requis un sauvetage de la part des gouvernements.

Il est donc clair que les règles de capitalisation doivent être modifiées.

Or, ce que nous voyons proposé actuellement, ce ne sont pas juste des changements aux règles de capitalisation, mais une panoplie d'autres initiatives de réglementation. Je sollicite votre patience le temps que je passe à travers la liste.

Par exemple, nos banques sont confrontées à de nouvelles règles de liquidité, à court et à long terme. Et parallèlement à la mise en œuvre de nouvelles normes de liquidité, nos banques amorcent la transition vers de nouvelles normes comptables internationales, extrêmement complexes, dès le premier trimestre de 2012.

En plus, nos banques sont désormais tenues de mettre en place des plans de reprise et de résolution – leurs « testaments biologiques » – en cas de difficultés graves à l'avenir.

Sur ce même thème, la SADC – assureur de nos dépôts – exige la mise en place dès maintenant de nouveaux systèmes permettant à l'organisme de réglementation de déterminer rapidement – en une fin de semaine – le statut des dépôts dans le cas improbable de faillite d'une banque canadienne à l'avenir. Par ailleurs, une question reste en suspens, à savoir quelles banques canadiennes seront reconnues comme « institutions financières d'importance systémique », au niveau mondial et national, et seront donc assujetties à de nouvelles exigences réglementaires et obligations de déclaration.

En outre, nos groupes financiers bancaires font face à une myriade de nouvelles règles liées aux activités du marché de capitaux et aux exigences de compensation pour certains instruments financiers.

Tout ce qui précède représente seulement les règles découlant d'exigences internationales. Il ne faut pas oublier l'éventail de règles nationales visant les consommateurs que nos banques s'efforcent de mettre en place, dont les nouvelles restrictions sur la publicité pour leurs produits d'assurance sur leurs propres sites Web.

Et je ne vous ai pas donné la liste entière!

On peut saisir la justification de plusieurs de ces changements et on peut certainement comprendre que le Canada demeure un membre engagé de la communauté de réglementation internationale et reflète à l'interne ce qui a été décidé dans les réunions internationales. Et il est vrai aussi que, sur de nombreux plans, les banques au Canada sont dans une meilleure position que les banques ailleurs en termes de capacité de composer avec le nouvel environnement réglementaire.

En bref, nous sommes en plein milieu de la plus importante mise en œuvre réglementaire de l'histoire des banques canadiennes, et les échéanciers de certaines de ces étapes se chevauchent.

Les ressources dont disposent les banques, surtout les plus petites d'entre elles, sont utilisées à plein rendement. Il ne s'agit pas de circonstances temporaires à court terme, mais bien d'une situation constante.

La fréquence et le volume de ces changements réglementaires représentent-ils un état viable à moyen et à long terme? Y a-t-il une lumière au bout du tunnel pour qu'on puisse planifier ou les réglementations suivront-elles toujours une pente ascendante?

Le défi qui se pose à nous tous ici – organismes de réglementation et organisations réglementées – est de ne pas détourner notre regard collectif des nouveaux risques qui seraient en train de fermenter dans le système alors que nous investissons une quantité considérable de temps, d'efforts et de ressources à mettre en œuvre chaque item sur la liste des exigences réglementaires.

Ce sera une vraie ironie du sort si, en s'efforçant de réduire le risque, par mégarde, on facilite sa propagation à travers le système financier.

Il faut se rappeler d'un point essentiel : on peut adopter toutes les règles possibles, mais ce qui compte est un régime de surveillance solide et une culture bancaire de gestion du risque judicieuse.

Tel que l'a mentionné M. Gord Nixon de la Banque Royale dans une récente entrevue, « il est très important de ne pas passer beaucoup de temps à parler des réglementations mondiales de Bâle et de ne pas perdre de vue le fait que la réglementation nationale, un bon gouvernement et une saine gestion sont en fin de compte notre meilleure ligne de défense³. » Actuellement, nous avons tous ces ingrédients au Canada et il est important de ne pas les laisser moisir.

Mais il faut garder une vision plus large de la question, à savoir que le Canada met en place ces règles dans le contexte d'une mise en œuvre mondiale.

Lorsque la crise financière mondiale a frappé il y a trois ans, un niveau de coordination impressionnant entre les décideurs et les organismes de réglementation mondiaux a été constaté, de même qu'un engagement ferme de mettre en œuvre de nouvelles règles de façon uniforme et cohérente.

Notre préoccupation est que l'uniformité et la coordination pourraient avoir échoué, et nous avons constaté des signes à cet effet de partout dans le monde. Différents gouvernements semblent avoir choisi des chemins différents, soit en introduisant des mesures autres que ce qu'on a décidé d'adopter – pensons à la loi *Dodd-Frank* aux États-Unis, et au rapport Vickers au Royaume-Uni – soit en interprétant à leur manière les règles convenues – par exemple l'attribution de niveaux différents de capital à un même type d'actifs.

³ Entrevue de M. Gord Nixon avec Amanda Lang, CBC télévision, le 20 septembre 2011.

Les organismes de réglementation et les responsables politiques sont conscients de ces préoccupations et se sont prononcés publiquement au cours des dernières semaines sur le besoin d'uniformité dans l'interprétation et la mise en œuvre des normes mondiales.

Par exemple, récemment, M^{me} Christine Lagarde, directrice du FMI, a souligné le besoin d'uniformité entre les juridictions afin de pouvoir maintenir des règles de jeu équitables⁴.

En plus, les organismes de réglementation des banques ont insisté sur le besoin d'un examen par les pairs – des organismes de réglementation qui vérifient le travail d'autres organismes de réglementation dans le monde – afin d'assurer l'uniformité. Et pas plus loin que la semaine dernière, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G20, dont MM. Flaherty et Carney, ont reconfirmé leur engagement envers la cohérence partout dans le monde.

Ces signes sont encourageants, mais il nous reste à juger sur pièce, dans les faits, à mesure que les autres pays dans le monde honorent leurs engagements. Entre-temps, nous continuons à faire face à des incertitudes au sujet de l'environnement de réglementation international et de son orientation future. Et l'incertitude empêche la bonne planification.

Nous continuerons à collaborer avec les responsables politiques et les organismes de réglementation au Canada afin d'atteindre un bon équilibre – un équilibre basé sur trois fondements :

D'abord, les capacités prouvées de nos banques en gestion des risques et en exploitation d'institutions rentables.

Ensuite, les compétences de nos organismes de réglementation, qui reconnaissent l'importance de l'établissement de règles, mais insistent encore plus sur la présence de supervision.

Et enfin, la préservation de l'avantage concurrentiel du Canada sur la scène internationale alors que le pays applique à domicile les grands axes de la réforme mondiale.

Taxation du secteur financier

J'aimerais m'arrêter brièvement sur un dernier point, soit les propositions – venues surtout d'Europe – d'imposer une redevance sur les banques ou des taxes sur les transactions financières. Ces idées refont surface de temps en temps et se sont toujours noyées sous le poids de leurs propres contradictions. Elles auront comme effet de limiter la capacité des institutions financières de financer la croissance économique, jetant ainsi du sable dans l'engrenage des activités commerciales. Dans le meilleur des cas, il s'agit d'une mauvaise politique; dans une période de difficultés économiques, c'est une mesure absolument mal avisée.

Les partisans d'une taxe sur les transactions financières veulent, entre autres, récupérer les coûts du sauvetage et de la faillite des banques dans leurs pays respectifs.

Or, les banques canadiennes n'ont pas traversé ces mêmes difficultés financières et n'ont donc pas fait appel à l'argent des contribuables pour s'en sortir. Donc, abstraction faite des problèmes de politique que pose cette taxe, il n'est pas juste de demander aux clients et aux actionnaires des institutions financières canadiennes de financer le sauvetage d'institutions financières dans d'autres pays.

⁴ « Basel Group Hit by Fear of Uneven Compliance », Donna Borak, *American Banker*, le 3 octobre 2011.

M. Harper, notre premier ministre, et M. Flaherty, le ministre des Finances, conviennent tous deux là-dessus et s'opposent farouchement et de façon courageuse à une redevance sur les banques et à une taxe sur les transactions financières au Canada. Comme ils le disent clairement, aucune de ces suggestions ne peut remplacer une réglementation et une supervision efficaces des banques, comme il s'en trouve chez nous.

Conclusion

Je conclus par là où j'ai commencé : les banques canadiennes face à une situation économique mondiale confuse et incertaine. Dans un tel environnement, que doivent être nos priorités collectives? Et par « collectives », je parle des gouvernements, des organismes de réglementation et des banques. Je vous quitte sur ces pensées...

Nous devons continuer à canaliser notre attention sur nos points forts – bonne gestion et solide supervision des banques – sans toutefois nous permettre de verser dans l'autosatisfaction.

Nous devons veiller à ce que le Canada maintienne son système de réglementation de haut niveau et à ce que, à l'avenir, nous suivions le même principe qui guide les médecins – ne causer aucun mal – lorsqu'il sera temps d'adopter de nouvelles mesures. Nous avons entamé un dialogue positif à ce sujet avec le gouvernement et je sais que ce dialogue se maintiendra.

Finalement, nous devons garder à l'esprit qu'il est impossible d'avoir une économie solide sans banques solides, et que les banques solides ne peuvent pas être tenues pour acquises. Nous devons collectivement nous efforcer au quotidien de maintenir ce statut.

Mesdames et messieurs, je me sens très privilégié de pouvoir travailler dans un merveilleux secteur, qui contribue et continuera à contribuer de façon si significative à l'essor de cette ville, de cette province, de ce pays.

Merci de votre présence!